

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction interrégionale de la Mer
Méditerranée

Procès verbal du jury de validation des évaluations

OCCITANIE

29 mars 2017

Vu le Code des Transports, notamment son article L 5521-2,
Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines,
Vu l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime,
Vu la décision n° 941/2016 du directeur interrégional de la mer Méditerranée du 19 octobre 2016 portant désignation des membres des jurys de validation des évaluations du ressort de la DIRM Méditerranée.

Composition du jury :

Président : M. Claude GRIMAULT
Personnalité qualifiée : M. Frédéric BEAUMONT
Secrétaire : M. Céline LAROCHE

Le jury s'est réuni dans les locaux de la :

DIRM Méditerranée - antenne locale de l'Hérault-Gard
4 rue Hoche – BP 472
34207 SETE cedex

le 29 mars 2017 de 14h00 à 15h30.



Le jury de validation a examiné les sessions d'évaluation suivantes :

N°	Examen	Prestataire agréé	Période de formation
1	Certificat matelot pont	LPM Paul Bousquet – Sète Lieu formation : SETE	Du 09/01/2017 au 14/03/2017
2	Certificat matelot pont	LPM Paul Bousquet – Sète Lieu formation : Port-La-Nouvelle	Du 09/01/2017 au 14/03/2017
3	Module voile	Eurosillages-Maritime 200	Du 16/01/2017 au 21/03/2017

Après délibération, le président du jury valide les résultats suivants :

1 – Certificat matelot pont - Lieu formation : Sète

CERTIFICAT DE MATELOT PONT										
ORGANISME : LYCÉE DE LA MER PAUL BOUSQUET SETE										
SESSION DU 09/01/2017 AU 14/03/2017 – LIEU FORMATION SETE										
NOM PRÉNOM	MODULE P1 APPUI			MODULE P2 APPUI		MODULE P3 APPUI		MODULE NP-APPUI		
	NAVIGATION MÉTÉO TENUE DU QUART (COEF. 1)	RÈGLE DE BARRE FEUX BALISAGE SIGNAUX (COEF. 1)	MANŒUVRE EMBARCATION MACHINE (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P1	MATELOTAGE, ENGIN DE PÊCHE, MANUTENTION ARRIMAGE (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P2	DESCRIPTION ET CONSTRUCTION STABILITÉ ENTRETIEN (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P3	MODULE NATIONAL PONT (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE NATIONAL PONT
BURTIN CINDY **50209	17	18	15	ACQUIS	14	ACQUIS	11	ACQUIS	17	ACQUIS
DUFRENE ROBIN **50731	13,5	17	16	ACQUIS	13	ACQUIS	13	ACQUIS	10,5	ACQUIS
ESCOFFIER JULIEN **49076	19	17	20	ACQUIS	14	ACQUIS	15,5	ACQUIS	19	ACQUIS
IROLLA BRYAN **24224	17	11	14	ACQUIS	10	ACQUIS	14,5	ACQUIS	11	ACQUIS



CERTIFICAT DE MATELOT PONT
ORGANISME : LYCÉE DE LA MER PAUL BOUSQUET SETE
SESSION DU 09/01/2017 AU 14/03/2017 – LIEU FORMATION SETE

NOM PRÉNOM	MODULE P1 APPUI			MODULE P2 APPUI		MODULE P3 APPUI		MODULE NP-APPUI	
	NAVIGATION MÉTÉO TENUE DU QUART (COEF. 1)	RÈGLE DE BARRE FEUX BALISAGE SIGNAUX (COEF. 1)	MANŒUVRE EMBARCATION MACHINE (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P1	MATELOTAGE, ENGIN DE PÊCHE, MANUTENTION ARRIMAGE (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P2	DESCRIPTION ET CONSTRUCTION STABILITÉ ENTRETIEN (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P3	MODULE NATIONAL POINT (COEF. 1)
JULLIAN WILLIAM **50558	11,5	14,5	17	ACQUIS	13	13,5	ACQUIS	17,5	ACQUIS
KUBASIAK OLIVIER **49994	20	18	17	ACQUIS	15	15	ACQUIS	18,5	ACQUIS
ROBINEAU CLÉMENT T122991	13	14	17	ACQUIS	10	15,5	ACQUIS	17	ACQUIS
SEZILLE JORIS **50079	20	20	19	ACQUIS	15	18	ACQUIS	18	ACQUIS
VIDAL GABRIEL **47293	07,5	20	16	ACQUIS	14	11	ACQUIS	11	ACQUIS

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »



2 - Certificat matelot pont - Lieu formation : Port-La-Nouvelle

**CERTIFICAT DE MATELOT PONT
ORGANISME : LYCÉE DE LA MER PAUL BOUSQUET SETE
SESSION DU 09/01/2017 AU 14/03/2017 - LIEU FORMATION PORT-LA-NOUVELLE**

NOM PRÉNOM	MODULE P1 APPUI			MODULE P2 APPUI		MODULE P3 APPUI		MODULE NP-APPUI		
	NAVIGATION MÉTÉO TENUE DU QUART QUART (COEF. 1)	RÈGLE DE BARRE FEUX BALISAGE SIGNAUX (COEF. 1)	MANŒUVRE EMBARCATION MACHINE (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P1	MATELOTAGE, ENGIN DE PÊCHE, MANUTENTION ARRIMAGE (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P2	DESCRIPTION ET CONSTRUCTION STABILITÉ ENTRETIEN (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P3	MODULE NATIONAL POINT (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE NATIONAL POINT
BAGHDADI RÉDA **50929	13	15	15	ACQUIS	13	ACQUIS	13.5	ACQUIS	10,5	ACQUIS
BRICHET (ÉPOUSE LEFRANC)NAT HALIE **50283	13	18	16	ACQUIS	15	ACQUIS	16.5	ACQUIS	11	ACQUIS
GUYONNET PAUL **50381	19,5	17	15	ACQUIS	15	ACQUIS	16	ACQUIS	12,5	ACQUIS
JIAB ABID **50064	12,5	18	16	ACQUIS	16	ACQUIS	17.5	ACQUIS	11	ACQUIS
PALLEROLS RÉMI **50900	13	17	15	ACQUIS	15	ACQUIS	14.5	ACQUIS	10	ACQUIS
PEREZ LIONEL 20165718	15	18	16	ACQUIS	16	ACQUIS	17	ACQUIS	15,5	ACQUIS
RODRIGUES HUGO 20155799	10	13	12	ACQUIS	12	ACQUIS	12	ACQUIS	06,5	NON ACQUIS
VAUX OLIVIER **51013	17,5	18	15	ACQUIS	15	ACQUIS	19	ACQUIS	12,5	ACQUIS
ZARAGOSA TONY 20116760	17,5	17	16	ACQUIS	16	ACQUIS	14	ACQUIS	10	ACQUIS

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »

3 – Module voile

VOILE 16/01/2017 21/01/17 EUROSSILLAGE-MARITIME 200

Module	N° identification	Nom	Prénom	Date de naissance	V/Propulsion - Anglais	Épreuve écrite en cours de formation	V/Formation pratique embarquée	Évaluation en cours de formation + épreuve finale pratique	V/Complément de navigation et météorologie	Épreuve finale écrite	V-Gestion d'une navigation commerciale	Épreuve écrite en cours de formation	Moyenne	ACQUIS/ NON ACQUIS	
Module Voile	T112706	MAGNER	DAVID	25/03/1970	42	3	14	12	48	4	32	2	16	12,93	ACQUIS
Module Voile	19963856	LAVAL	HELENE RENEE	19/01/1972	57	3	19	12,5	48	4	36	2	18	14,40	ACQUIS

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Sont éliminatoires :

- une note inférieure à 10 à l'épreuve « formation pratique embarquée »
- une note égale à zéro aux autres épreuves.

Le présent procès verbal vaut attestation individuelle mentionnant pour chaque module les notes obtenues par les candidats et précisant les modules acquis.

Fait à Sète, le 29/03/17

Le président

L'inspecteur principal des affaires maritimes

Claude GRIMAULT



La personnalité qualifiée



Procès verbal transmis à la DIRM Méditerranée le 29/03/17

